STUDIO PULSATION
ÉCOLE DE DANSE MODERN ET STREET JAZZ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION STUDIO PULSATION

Ce règlement intérieur a pour but de préciser les statuts de l'association **STUDIO PULSATION**, dont l'objectif est de **développer le goût de la pratique de la danse, sous toutes ses formes, pour les enfants et les adultes**.
Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Toute personne désirant faire partie de notre association devra fournir :

- La fiche d'inscription remplie et le règlement intérieur signé ;
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse ou l'attestation sur l'honneur de non-contre-indication ;
- Une photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) ;
- La fiche d'autorisation à l'image signée ;
- Un chèque d'adhésion à l'association de 20 euros ;
- Un chèque d'acompte pour les costumes ;
- Le règlement de la cotisation annuelle.

Le dossier complet est à remettre au plus tard à la fin du mois d'octobre.

Les cours de danse

- L'élève devra porter des habits de sport prêts du corps ;
- **Les cheveux doivent être attachés** ;
- L'élève a le choix de prendre le cours pieds nus ou en chaussettes (pour les cours de modern) ;
- Les bijoux sont interdits (l'Association décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte) ;
- Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux durant toute la durée du cours ;
- **Pas de chewing-gum** ;
- Les élèves doivent arriver au moins **10 minutes avant le début du cours ;**
- Tout élément perturbateur au sein du groupe, et toute attitude irrespectueuse face aux autres élèves ainsi que vis-à-vis du professeur, motivera un rendez-vous parents/élève/professeur et pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des cours ;
- La présence des parents n'est pas autorisée durant le déroulement du cours.

Cotisation annuelle

La cotisation annuelle est à régler lors de l'inscription en début d'année.

Vous pourrez, comme chaque année, régler en plusieurs chèques – 10 maximum – **à remettre le jour de l'inscription**.

Les chèques seront encaissés en fonction de leurs nombres chaque fin de mois.

Les règlements en espèces ou virements seront à définir avec Lilie.

L'association accepte les PASS'SPORT et le COS.

Absences et retards

Les absences répétées ne sont pas tolérées au sein de l'Association. Notre fonctionnement est celui d'une école de danse, qui engage l'assiduité, la rigueur et la discipline.

Afin de préserver et faciliter le travail de groupe, merci, parents et/ou élèves, de prévenir par SMS ou appel de toute absence, maladie etc.

Les retardataires de plus de 10 minutes assisteront au cours en observateur sans y prendre part (si le professeur n'a pas été informé préalablement).

Les niveaux

Le professeur est seul à déterminer le niveau de chaque élève. Après les inscriptions, un délai de 2-3 semaines lui est accordé pour remanier les groupes.

Cette démarche est mise en place uniquement dans le but de former des groupes homogènes dès le début de l'année, pour permettre à l'élève de s'épanouir et de progresser.

Spectacle de danse

Il se déroulera au cours du mois de juin (date à définir chaque année suivant les disponibilités des arènes). L'entrée du gala est payante, y compris pour les parents d'élèves/familles.

L'organisation du gala de fin d'année commencera chaque mois de janvier.
Il est impératif pour le professeur de savoir à ce moment-là qui sera présent ou non pour le gala. Tout engagement à compter du mois de janvier est irréversible (sauf raison personnelle à expliquer au professeur).

Des répétitions supplémentaires pourront être organisées à l'approche du gala.

Costumes pour le gala

Les costumes sont à la charge des familles. Ils pourront, pour certains, être commandés par le professeur (à définir chaque année).

Pour des raisons d'organisation, un chèque d'acompte d'un montant de 15 € (par cours) est demandé lors de l'inscription en septembre.
Le chèque sera encaissé dès les premières commandes de costumes et le solde restant à payer sera envoyé aux adhérents après calcul et une fois tous les costumes commandés.
Le chèque ne sera pas remboursé si l'élève n'honore pas son engagement au gala de danse et que les costumes ont déjà été commandés.

Contact

Lilie CABIRON

Professeure de danse 06.46.98.06.77

studio.pulsation@gmail.com

Signature,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :